

## **CHAPITRE VIII – SERVICE D’ENCADREMENT DES MESURES JUDICIAIRES ALTERNATIVES.**

### **Service d’Encadrement des mesures judiciaires alternatives**

	<u>2011</u>	<u>2012</u>
<u>Phase préparatoire</u>	64	76
<u>En cours</u>	50	28
<u>Interrompus</u>	27	45
<u>Terminés</u>	<u>150</u>	<u>142</u>
Total dossiers :	291	291

Remarquons d’emblée un nombre de dossiers traité identique : 291 dossiers traités en 2011 et 291 également en 2012. Le volume d’heures prestées passe, lui, de 9311 en 2011 à 8667 en 2012 soit une baisse de +/- 7.5%.

L’augmentation significative des dossiers interrompus doit être tempérée par le fait qu’un seul prestataire peut être concerné par deux, voire trois dossiers. Ainsi, les 45 dossiers interrompus concernent 34 personnes. Parmi lesquelles on compte également 5 transferts vers un autre arrondissement judiciaire...

Dans le même ordre d’idées, comme un justiciable peut avoir plusieurs peines, tant qu’il n’a pas clôturé la peine en cours, la/les suivante(s) se retrouve(nt) ipso facto en phase préparatoire.

Un examen du nombre d’heures prestés par trimestre (1<sup>er</sup> : 2118, 2<sup>ème</sup> : 2167, 3<sup>ème</sup> : 2131 et 4<sup>ème</sup> : 2258) montre une relative homogénéité.

Après une année 2010 à 10446 heures, une année 2011 à 9311 heures et maintenant une année 2012 à 8667 heures, il est compliqué de savoir s’il y a « baisse de régime » structurelle ou bien si 2010, 1<sup>ère</sup> année complète de fonctionnement d’un service de deux équivalents temps plein, a été particulièrement faste en raison de l’ouverture de lieux de prestations avec très logiquement beaucoup de places disponibles à ce moment-là pour ensuite voir un rééquilibrage.

Pour information, le 3<sup>ème</sup> bilan trimestriel 2013 (donc du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre) concerne 6666 heures.